

Paris, le 9 septembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACTION LOGEMENT PROPOSE DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR LES JEUNES ACTIFS ET LES ÉTUDIANTS

Action Logement met à disposition des jeunes des aides pérennes ou ponctuelles destinées à favoriser et à simplifier leur accès au logement. Débutant leur vie professionnelle ou en formation, les moins de trente ans peuvent bénéficier, selon leur situation, de la garantie Visale, de l'AIDE MOBILI-JEUNE®, de l'aide « Mon Job, Mon Logement » ou d'hébergement en résidences collectives. Pour le groupe paritaire, l'accompagnement des jeunes est une priorité qui s'inscrit dans sa mission d'utilité sociale. Le succès de la garantie Visale qui a déjà bénéficié à plus de 500 000 personnes témoigne de l'importance de ces dispositifs.

La garantie Visale

Totalement gratuite, Visale est une garantie locative qui remplace la caution parentale pour les jeunes qui signent un bail pour un logement individuel ou une structure collective (*). C'est un dispositif 100% numérique pour le locataire qui a déjà bénéficié à plus de 500 000 personnes (90% des bénéficiaires ont moins de trente ans).

L'aide « Mon Job, Mon Logement »

Une aide de 1 000€ pour ceux qui entrent dans l'emploi, qui gagnent jusqu'à 1,5 SMIC et déménagent, notamment pour se rapprocher de leur lieu de travail (*).

L'AIDE MOBILI-JEUNE®

L'AIDE MOBILI-JEUNE® est une subvention permettant de prendre en charge une partie du loyer (entre 10 € et 100 € maximum) chaque mois et pendant un an. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans (*), en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole.

L'AVANCE LOCA-PASS®

L'AVANCE LOCA-PASS® est une avance sans frais, ouverte notamment aux moins de 30 ans en formation professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et aux étudiants salariés (*) ou titulaires d'une bourse d'Etat. Elle permet de financer le dépôt de garantie au moment de la signature du bail et est remboursable en 25 mois à taux zéro.

Des résidences pour étudiants ou jeunes actifs :

Les filiales immobilières du Groupe détiennent près de 60 000 places en structures d'hébergement collectif destinées au logement des jeunes en formation et aux jeunes actifs.

(*) Voir les conditions d'obtention sur actionlogement.fr

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement / www.visale.fr - @Visale.fr

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut : 06 73 76 74 98 / franckthiebaut@ft-consulting.net